

**Mission Permanente de la
République du Cameroun auprès
des Nations Unies**



**Permanent Mission of the Republic
of Cameroon
to the United Nations**

78^{eme} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Sixième Commission

**Point 87 de l'ordre du jour «Renforcer et promouvoir le cadre
des traités internationaux»**

**Déclaration du Cameroun faite par
NYANID Zacharie Serge Raoul, Ph. D
Ministre Plénipotentiaire**

New York, Octobre 2023

Monsieur le Président,

Ma délégation vous remercie de l'opportunité que vous lui donnez de prendre part au débat sur la question sous rubrique, inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale afin de permettre aux États membres d'implémenter les dispositions de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, en envisageant non seulement des bonnes pratiques susceptibles de remédier aux carences de l'enregistrement des traités, mais aussi de promouvoir un échange de vues sur une pratique conventionnelle optimale.

Ma délégation salue les efforts faits par notre Commission à cet égard, qui ont permis d'aboutir à un consensus sur des modifications du règlement par le recours aux technologies de l'information dans la révolution menée dans le cadre de la pratique de l'enregistrement des traités, résolument orienté vers la mise en place d'un outil d'enregistrement des traités en ligne.

Ma délégation porte un intérêt certain à ce saut significatif fait par la Section des traités qui contribue à optimiser la collecte et l'enregistrement des traités, élément structurant de la diffusion du droit international et donc de renforcement de l'ordre juridique international.

Ma délégation appelle toutefois à prêter une attention plus poussée aux difficultés auxquelles sont confrontés les pays en voie de développement dans le processus d'enregistrement et de publication des traités, en renforçant leurs capacités par une l'assistance technique, mais aussi de manière ad hoc par l'organisation avec les États intéressés, des ateliers sur le droit des traités et la pratique conventionnelle.

Ces actions permettraient à n'en point douter, d'ouvrir des perspectives qui demeurent l'apanage de certains États et contribuerait au renforcement du régime conventionnel au bénéfice de tous les États Membres. Ma délégation estime qu'un régime conventionnel fort et inclusif est d'une importance capitale pour l'assise du système multilatéral voulu, fondé sur des règles et reposant sur le droit international. On ne le dira jamais assez, un système d'enregistrement et de publication des traités fonctionnant bien et aisément accessible est un élément important du régime conventionnel international parce qu'il contribue à la transparence et à la diffusion du droit international.

Dans ce sillage, ma délégation adhère à toutes les modalités d'enregistrement accessibles aux États Membres, efficaces, moins coûteuses et est pour une approche hybride qui permettrait de faire coexister à côté du saut technologique, des mesures additionnelles, pour se prémunir des caprices et risques

cybernétiques, tenir compte de toutes les sensibilités et du degré d'évolution, de dissémination et même de maîtrise de ces nouveaux outils de gestion.

Cependant, et afin de préserver l'intégrité de ces instruments d'une importance et d'une sensibilité extrêmes, ma délégation appelle à prêter une attention particulière à la **dématérialisation de documents saluée par tous, qui pose un problème de sécurité réel. Il n'échappe à personne** que les **services informatiques font face à plusieurs défis qui se complexifient au quotidien**. Ma délégation suggère de bien analyser la question du risque, notamment pour ce qui est du traitement des documents et de leur archivage et de mettre sur pied des processus d'accès sécurisés qui sont la clé de voûte de l'intégrité des données.

Dans ce sillage, ma délégation suggère de prendre des mesures appropriées et efficaces pour faire face aux modifications illicites des données signées. Ma délégation invite par conséquent, si ce n'est déjà fait, à prospecter des options plus avancées et de procéder à des mises à jour conséquentes afin que l'on puisse garantir l'intégrité des données ainsi enregistrées et mises en ligne.

Ma délégation constate que ces exigences qualitatives vont générer des coûts additionnels et nécessitent un financement conséquent des activités de la Section des traités afin qu'elle soit à la pointe de la technologie en la matière.

Monsieur le Président,

Ma délégation accorde une importance au multilinguisme qui est une valeur fondamentale de l'Organisation des Nations Unies, un facteur essentiel d'une communication harmonieuse entre les peuples et un élément déterminant de la diplomatie multilatérale. C'est pourquoi ma délégation souhaite fortement que le multilinguisme soit systématiquement intégré dans l'ensemble du Secrétariat en général, et que les traités soient publiés au moins en toutes les langues officielles, à la charge du Secrétariat, afin que ces documents importants demeurent accessibles à tous.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.